



AOUT 2025  
No 3 70<sup>E</sup> ANNEE

WWW.UNITERRE.CH

RETROSPECTIVE  
Photos de la journée de grève féministe

LES LABELS  
alimentaires en Suisse

BARTO  
La mainmise de fenaco

DES PIONNIER-ÈRES  
à Porsel

SWISSMILK GREEN  
Un label questionnable

# LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT

# LE MAQUIS DES DONNÉES

## EDITORIAL

ULRIKE MINKNER  
SECÉTAIRE D'UNITERRE

P our aller chez Landi, je prends ma voiture. Une fois arrivée là-bas, c'est tout un assortiment qui m'accueille : du robot-tondeuse situé à l'entrée aux brosses à dents un petit peu plus loin, des poubelles aux décorations, des spiritueux aux farines, tout pour le jardin et bien plus. Inutile d'aller chez d'autres gros détaillants, car tout est là même pour les travaux ménagers, accompagnés des habits nécessaires pour cela. La plupart du temps, il s'agit de marques propres, qu'on compte au nombre de 32. De la nourriture pour chiens aux carburants, des produits de soin à l'électroménager, pour n'en citer que quelques-uns. Et il vaut mieux ne pas savoir où ces produits si bon marché ont été fabriqués ! Il y a également un coin avec des produits régionaux, « Naturellement de la ferme », qui proviennent de paysan-nes sélectionné-es. Et puis, il y a la Landi Agro dans le bâtiment arrière. Avec, là aussi, un choix immense : un approvisionnement complet pour les cultures et l'élevage. J'ai encore parfaitement en tête les mots de l'ancien président d'Uniterre, Pierre-André Tombez, prononcés lors des grèves du lait, alors que certain-es d'entre nous peinaient à payer les factures: « Glissez celles de la Landi en bas du tas, eux peuvent attendre. »

Dans cette édition du journal, le texte sur Barto (p.6) détaille une autre partie du groupe fenaco-Landi. Barto est « ton gestionnaire d'exploitation numérique » ! En lisant l'article, il devient clair que nous avons affaire à une machine de récolte de données. Ce qui est moins clair, c'est de savoir où atterrissent ces données, et à qui elles appartiennent : les utilisateurs-trices ou fenaco ? Ou bien même aux fabricants de tracteurs ? Ce qui se joue ici est assez inquiétant. Et en parlant de jeu : les cours sur la digitalisation dans l'agriculture – à l'image du « smart farming »<sup>1</sup> – sont particulièrement populaires. Parce que, finalement, on nous le présente toujours ainsi : « Rester flexible et s'armer pour le futur ! » Et cela me fait effectivement penser à un réarmement.

Passons de l'offre foisonnante de la Landi à la salade de labels chez les détaillants. Le 17 juin, une panne informatique dans la logistique a mené à une interruption de livraison chez Migros. La raison de cette panne était, selon les médias, des problèmes dans la transition sur le software SAP du groupe Elsa (filiale de la Migros dans la production laitière). Les invendus sont allés à des organisations caritatives, les produits non aboutis aux cochons. Que les étagères soient soudainement vides, cela peut aller très vite. Bien que cela soit parfois bénéfique. Car, soyons honnête, qui scrute encore, par exemple, les briques de lait. Depuis 2024, les emballages de plusieurs produits laitiers sont estampillés « Swissmilk green ». Ce que nous pensons des promesses faites par ce label et pourquoi nous n'en avons pas besoin, nous l'expliquons dans le texte à la page 5.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé partout en Suisse à la grève du 14 juin. Cette journée de grève féministe fait partie de l'histoire et nous profitons encore une fois de nous plonger dans cette ambiance particulière avec des photos de Genève et de Lausanne. Bien que cette journée soit derrière nous, les revendications restent ! •

<sup>1</sup> Nous en avons parlé en détail dans le journal de décembre 2024.



Si l'on fait des courses chez un grand distributeur suisse on se retrouve face à une profusion pour ne pas dire confusion de labels de tout genre. Le commerce s'engage dans une démarche publicitaire permettant de vanter un approvisionnement durable et de proximité issu d'une agriculture paysanne véhiculant une image idyllique.

# LES LABELS

## DANS LE MARCHÉ

# ALIMENTAIRE SUISSE

RUDI BERLI  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

**N**ous connaissons cependant l'extrême pression sur les prix et les revenus des paysan-ne-s qui les poussent vers l'agrandissement et la spécialisation avec la disparition des fermes et des conséquences néfastes sur les conditions sociales, l'environnement, l'autonomie et la diversité des fermes.

**CES LABELS DOIVENT INFORMER LE PUBLIC** sur l'origine des produits, les méthodes et les conditions de production. Leur existence et leur prolifération est l'expression du manque des conditions cadres du marché et de la production agricole. En principe un produit mis sur le marché devrait répondre à des exigences de durabilité et de qualité définies par la collectivité. Les choix politiques de libéralisation ont délégué cette compétence au seul marché. Il n'est pas de secret que ce marché est dominé par un duopole et une poignée d'industries de transformation. Dans cette situation une démarcation du produit est devenue une nécessité pour les producteur-trice-s qui sont dans une situation de concurrence et de lutte pour des parts de marché. Plus de 50% des fermes suisses produisent aujourd'hui sous les deux labels principaux, à savoir le "IP-Suisse-la Coccinelle" et "BioSuisse – le Bourgeon". La délocalisation, l'allongement des canaux d'approvisionnement et l'anonymat des produits transformés sont également une cause de la diffusion des labels qui tentent de combler une traçabilité et de la transparence perdue.

**APERÇU HISTORIQUE.** Depuis une quarantaine d'années le nombre de labels pour les produits agricoles alimentaires s'est donc envolé. Le premier label introduit en Suisse fut le label Demeter de l'agriculture bio-dynamique créé en 1932 en Allemagne et utilisé pour la première fois en Suisse une année après, en 1933, quand l'entreprise suisse Holle transforma ces produits. En 1981, BioSuisse est créé. La marque du "Bourgeon" avait déjà été adoptée en 1980. Le partenariat avec la Coop date de 1993. Au niveau de l'agriculture en production intégrée, l'organisation IP-Suisse s'est formée en 1989, le premier contrat de grande échelle avec l'utilisation de la marque "Coccinelle" date de 1994 avec la boulangerie Hiestand suivi par la Migros. Parmi d'autres labels proches des producteur-trice-s, il faut mentionner les AOP<sup>1</sup> créés en 1999 et SuisseGarantie en 2004.

**QUI CONTRÔLE LES LABELS ET POUR QUELS CRITÈRES ?** Sur les 40 labels répertoriés au niveau national, 18 concernent la production bio et 22 la production conventionnelle. 15 labels appartiennent à des entreprises de la grande distribution, y compris AgriNatura qui appartient au groupe Fenaco. Une évaluation des critères de respect de l'environnement, de compatibilité sociale, de bien-être animal et de crédibilité de ces labels est réalisée par labelinfo.ch en collaboration avec la ZHAW<sup>2</sup>. Il faut ajouter 55 labels régionaux tout aussi prolifiques et structurés de manière similaire. Ces labels régionaux génèrent un chiffre d'affaire d'environ 1,3 milliards CHF et 4% des ventes totales.

**QUELS CRITÈRES D'ÉQUITÉ ET DE DURABILITÉ ÉCONOMIQUE ?** Une analyse du mois de juin 2025<sup>3</sup> de l'association Marchés équitables Suisse montre qu'un tiers des labels ignore complète-

ment le thème de l'équité – avec des conséquences pour les moyens d'existence des paysan-ne-s, l'équité du marché et la crédibilité des plus-values de durabilité. Ce rapport conclut qu'il est urgent de définir des critères clairs et contraignants pour que l'équité ne soit pas seulement une promesse, mais devienne une réalité. Des prix qui couvrent les coûts de production et permettent une rémunération équitable du travail paysan restent essentiels. Parmi les autres facteurs, on peut notamment citer les garanties d'achat à long terme et les relations de partenariat. Certains labels comme Faireswiss, Di fair Milch Säuliamt, Faireswiss sont en main de producteur-trice-s et s'engagent pour un prix du lait rémunérateur et équitable. Ils prouvent que l'équité est possible.

**UN SEUL LABEL EST EN PROPRIÉTÉ PUBLIQUE.** Il s'agit de Genève Région - Terre Avenir (GRTA) qui permet d'identifier des produits issus de l'agriculture de la région genevoise. Cette marque a été créée en 2004 par l'Etat de Genève qui en est le détenteur et garant. GRTA offre aux consommateur-trices l'accès à une nourriture de proximité, obtenue dans le respect de l'environnement, des conditions de travail et à des prix équitables. Plusieurs labels visent et défendent une transparence par rapport à la valeur ajoutée, des contrats contraignants, des organes de conciliation indépendants et une véritable participation des producteurs-trices. Ces buts ne sont cependant souvent pas atteints. Pour Uniterre, des prix planchers minimaux devraient être généralisés. Des critères clairs sur le mécanisme de fixation des prix, de la durée des contrats, de la qualité du produit, du calendrier de paiement avec des acomptes et une sécurité de la planification et la transparence du marché doivent devenir une règle pour l'ensemble de la production agricole suisse. C'est la seule façon de créer un système alimentaire qui prend la justice sociale et économique aussi au sérieux que la durabilité écologique. Et n'oublions pas la vente directe qui est également une solution alternative aux labels, car la confiance est établie directement avec les paysan-ne-s et permet de mieux communiquer sur les prix justes et les conditions de production. En 2020, la Confédération décomptait 12 676 vendeurs directs pour une part de marché d'env. 5 %.

**TROIS GRANDS LABELS EN MAINS PAYSANNES ?** La grande force de ces structures est le regroupement de la production, une gestion de l'offre et un renforcement de la position de négociation face à la grande distribution. L'autre versant est cependant aussi la dépendance très forte vis-à-vis de ces mêmes acheteurs. La dimension de lutte pour des prix et un revenu du travail équitable n'est pas suffisamment forte et elles sont captives des acheteurs et de la défense de leur part de marché.

**SUISSE GARANTIE.** Cette marque bien que très représentative n'a aucune composante de lutte pour améliorer la valorisation au niveau de la production. Le label se limite à la seule déclaration de provenance indigène. Malheureusement, elle n'engage pas dans une perspective visant à équilibrer les rapports de force entre les producteur-trice-s et la grande distribution.

**IP-SUISSE EST CRÉÉE EN 1989** en tant qu'«Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée». Aujourd'hui IP-Suisse regroupe 18'500 paysan-ne-s et est l'organisation paysanne la plus importante présente sur les marchés. Les critères de production portent sur le bien-être animal, les systèmes d'affouragement, la biodiversité ainsi qu'une utilisation limitée ou un renoncement à des produits phytosanitaires. Cet engagement et ces coûts supplémentaires sont compensés par une prime qui complète le prix de base. L'organisation participe aux négociations de prix sans pour autant exiger et communiquer des prix rémunérateurs. Elle pratique une gestion des quantités au niveau de la production qui ne trouve pas toujours son équivalent chez les acheteurs. Par son histoire, elle est fortement liée à la Migros. Nous n'avons pas trouvé d'indication sur la part de marché d'IP suisse ni sur le chiffre d'affaire réalisé par les produits labélisés. L'auteur estime cette part à env. 35%-40% et le chiffre d'affaire proche de 6 milliards de CHF.

**BIOSUISSE.** La production bio occupe une part de marché de 12,3 % et 7'272 fermes produisent selon les directives de Bio Suisse. Le chiffre d'affaire des produits bio est de 4,1 milliards CHF. Bien que l'équité est ancrée dans le cahier des charges, les négociations de prix et la pression de la Coop – dont l'organisation dépend toujours très fortement – ne permettent pas d'obtenir des prix rémunérateurs et de couvrir les coûts. L'organisation et les structures de commercialisation permettent une gestion des quantités. •

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<sup>1</sup> AOP (Appellation d'origine protégée) identifient les produits suisses élaborés dans leur région d'origine selon des méthodes traditionnelles afin de préserver leur goût authentique.

<sup>2</sup> [www.labelinfo.ch](http://www.labelinfo.ch)

<sup>3</sup> [www.fairemaerkteschweiz.ch/fr/une-nouvelle-analyse-montre-que-de-nombreux-labels-alimentaires-echouent-les-conditions-quitables-pour-les-agriculteurs-sont-souvent-negligees/](http://www.fairemaerkteschweiz.ch/fr/une-nouvelle-analyse-montre-que-de-nombreux-labels-alimentaires-echouent-les-conditions-quitables-pour-les-agriculteurs-sont-souvent-negligees/)

### ERRATUM: JOURNAL DE MARS 2025

Dans l'article du dernier journal, intitulé : OGM, une capitulation qui ne dit pas son nom ?, les auteures écrivent que : "Nous aimerions soulever la problématique d'une organisation faïtière à laquelle on délègue une gestion d'un problème sans qu'on exerce un regard sur ce qu'elle fait". Afin de dissiper tout malentendu et suite à des interrogations de certains membres, nous souhaitons clarifier ici qu'Uniterre, en tant que membre du comité de l'ASGG, peut exercer un droit de regard sur l'organisation faïtière. L'interrogation posée ici par les auteures se porte sur les droits que l'on a mais que l'on n'exerce pas au sein des organisations faïtières.

Il s'agit d'une contribution de Nicola Patzel du Bioforum Schweiz. Il y décrit la formation biologique, sa justification, ainsi que son démantèlement et les conséquences de celui-ci.

# LA FORMATION POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

NIKOLA PATZEL  
BIOFORUM SCHWEIZ

**UN QUART DE SIÈCLE DE FORMATION BIO.** Il y a 25 ans, le secteur bio s'est lancé dans la mise en place d'une propre formation biologique, avec la participation de Bio Suisse et du FiBL. Les cantons d'Argovie, de Bâle et de Lucerne ont aidé à la mise en place d'une filière pilote, qui a pu démarrer en 2004 grâce au soutien de la formation Demeter. Après quelques années, cette formation a été transférée dans le canton de Berne, à Münsingen, soutenue par les responsables du canton de Berne. 1 à 2 classes de formation de base, des cours pour des agriculteurs-trices à titre accessoire, une formation de rattrapage en cours d'emploi en vue de l'obtention d'un CFC ainsi qu'une formation professionnelle supérieure ont pu être mis en place. L'école bio est devenue populaire et reconnue dans toute la Suisse.

## LUTTE CONTRE LA FORMATION BIO DANS LE CANTON DE BERNE.

Des changements aux échelons supérieurs ont fait que petit-à-petit, la formation bio à Schwand a été affaiblie depuis 2020. Le site Internet de la formation a dû être abandonné. Les contenus ont été transférés sur la page d'accueil de l'Inforama et certaines parties ont été supprimées. La publicité dans le « bio actualités » a dû être arrêtée, au motif qu'il n'était plus dans l'intérêt du canton de Berne de former des apprentis/es d'autres cantons. Il n'a plus été possible d'ouvrir une deuxième classe, des personnes intéressées ont été envoyées ailleurs. Les personnes de l'école bio se sont vu interdire tout ce qui pouvait servir à faire connaître l'école. L'équipe d'enseignant-es à Schwand a été réduite de moitié entre 2020 et 2024, passant de 2,9 à 1,4 postes à temps plein. Les thèmes de la permaculture et de l'agroforesterie ne peuvent plus être traités par le corps enseignant. La formation bio à Schwand devrait être arrêtée et ce qui reste, sera réparti sur d'autres sites.

**POINT DE VUE DES APPRENTIS/ES.** Actuellement, il y a encore une classe de 24 apprenti-es qui ont choisi l'agriculture biologique pour leur formation de base. Elle rapporte : « Nous trouvons l'ambiance à Bio Schwand très ouverte et propice à la discussion. Des questions sont posées et approfondies, qui n'avaient guère de place dans l'enseignement « intégré ». Nous l'avons souvent vécu comme des cours d'agriculture conventionnelle. Dans l'enseignement intégré, on passait beaucoup de temps à calculer les plans d'alimentation et de fertilisation et à choisir les produits « appropriés ». Cela se fait au détriment des connaissances de base sur les interrelations naturelles. Dans l'agriculture biologique, d'autres questions sont posées : Quelles sont les conditions climatiques, géologiques et topographiques ? Cela permet de servir de base pour décider des cultures qui seront cultivées, des animaux qui seront élevés et des rendements visés. Nous, futurs agriculteurs et agricultrices bio, avons besoin de connaissances de base sur les interrelations naturelles.

*S'il est admis que les perspectives de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle sont différentes et que, par conséquent, d'autres connaissances sont nécessaires, il apparaît clairement que la formation doit également être différente et que l'enseignement commun se fait au détriment d'une formation approfondie. Pour l'agriculture biologique, de connaissances profondes sur la nature sont nécessaires ».*

**POSITION DU BIOFORUM SCHWEIZ.** Le Bioforum Schweiz s'occupe depuis 100 ans de la formation et du développement de l'agriculture biologique. Il a publié dans le dernier numéro de sa revue Kultur und Politik, qui existe depuis 1946, un document de discussion intitulé « Orientation pour la formation bio. » Au-delà des connaissances en matière de techniques de culture, d'orientation vers le marché et de gestion d'entreprise, il lui semble essentiel de traiter les valeurs éthiques de justice sociale et de durabilité dans la formation

à l'agriculture biologique en tant que faisant partie d'un tout. Les relations entre les valeurs matérielles et non matérielles, incluant les valeurs émotionnelles psychiques et spirituelles, sont importantes pour la satisfaction de la vie et le succès professionnel des agriculteurs-trices. Accepter et cultiver ces aspects de la vie est favorable à l'holisme d'une formation professionnelle autonome et le développement de la personnalité. Sur le plan culturel, social et économique, l'agriculture biologique doit être libérée des dépendances qui résultent d'une prétendue obligation de dominer la nature.

**LA FORMATION AGRICOLE DE BASE DÉPEND DES CANTONS** et a été révisée récemment. Cette révision a pour effet que les contenus de la formation biologique ne sont plus enseignés séparément dans des classes spécifiques, mais « intégrés » dans la formation conventionnelle. Des relations et valeurs importantes de l'agriculture biologique sont ainsi perdues. En raison de ce retour en arrière, il n'y aura plus qu'une seule année d'agriculture biologique comme spécialisation. Des idées fixes limitées à un nombre très restreint de ce que sont le rendement, la performance et la rentabilité mènent à ignorer les relations fonctionnelles naturelles et les limites écologiques.

**L'ENCHEVÊTREMENT ACTUEL DES POUVOIRS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES**, qui s'est développé sur une longue période, a entraîné des dépendances nuisibles pour les agriculteurs-trices. Il est nécessaire de les surmonter afin de créer des formes d'agriculture viables et durables. L'amour est le contraire du pouvoir et ouvre de nouvelles perspectives et connaissances en rapport avec la nature. Il s'agit donc d'une orientation relationnelle au lieu d'une orientation vers la simple utilisation des ressources dans le rapport à la nature et dans l'utilisation des terres ; la 'ressource' devient alors un « égal de soi ».

**LA PRODUCTION INDUSTRIELLE D'ALIMENTS** s'est répandue dans le monde entier au cours des quelque 70 dernières années. En raison des dépendances externes qui y sont liées, la souveraineté alimentaire a considérablement diminué dans de nombreuses régions. En cas de stagnation ou de recul de l'économie, le soutien de l'État à l'agriculture et, par conséquent, les revenus agricoles sont mis sous pression. Les techniques de subsistance traditionnelles ou modernes offrent une certaine protection, mais elles sont de moins en moins encouragées dans l'agriculture actuelle. Une plus grande indépendance et résilience doivent donc être des thèmes de l'éducation biologique, aussi dans notre intérêt national.

**IL EST PAR EXEMPLE IMPORTANT DE TRAITER LE SOL** comme un être naturel vivant avec une diversité écologique énorme et cruciale. La biodiversité taxonomique et fonctionnelle doit devenir un partenaire. L'alimentation des plantes et des animaux est mise en relation avec la vie du sol, comme une perception attentive. La prise en compte de facteurs inconscients et 'extra-rationnels' chez l'homme et dans la nature est valorisée et encouragée. •

Nous nous réjouissons de recevoir des messages de personnes qui ont des expériences dans le domaine de la formation en agriculture biologique ou qui cherchent actuellement leur voie dans ce domaine.

contact: [redaktion@bioforumschweiz.ch](mailto:redaktion@bioforumschweiz.ch)





Emilie Aubert, stagiaire à Uniterre, revient sur ses quelques mois passés à la ferme du Radis Noir et nous raconte l'histoire des parents cédants de l'un des repreneurs.

## CHANTAL ET PIERRE-ALAIN PÉRISSET : DES CÉDANT-ES PIONNIÈRES

EMILIE AUBERT  
ANCIENNE STAGIAIRE D'UNITERRE

Stagiaire à Uniterre entre février et mai, j'ai vécu pendant trois mois au Radis Noir, une ferme collective et autogérée en cours d'installation à Porsel (FR). Le Radis Noir, pour l'instant, c'est une constellation de six personnes, issues des milieux militants. L'une d'entre elles est le fils de Chantal et Pierre-Alain Périsset, cédantes inspirantes d'une ferme qui a été pendant de nombreuses années destinée à la production de lait pour le Gruyère AOP.

**UNE FERME FAMILIALE.** Pierre-Alain travaille sur le domaine familial depuis ses 17 ans, et a repris la ferme en 1994, à 27 ans. Chantal, après avoir été employée de commerce, a rejoint Pierre-Alain et travaille avec lui sur la ferme depuis plus de quinze ans. À plus de 800 m d'altitude, la production laitière est très répandue dans la région et représente une bonne option pour les agriculteur·ices. Au fil d'investissements, la ferme que Pierre-Alain a reprise s'est agrandie, regroupant jusqu'à 75 hectares dont 28 en propriété.

**IL Y A QUELQUES ANNÉES, PIERRE-ALAIN ET CHANTAL** se sont questionnés sur l'avenir de la ferme, envisageant leur retraite. Pierre-Alain souhaitait une transmission familiale. Alors que leur fils Ramon faisait un CFC d'agriculteur, ils et elle ont discuté de la possibilité qu'il reprenne l'entreprise (leur fille ne souhaitait pas reprendre le domaine). Ramon a travaillé avec ses parents pendant près de cinq années. Après d'autres expériences dans des fermes conventionnelles, des voyages, des lectures, il a commencé à questionner les modes de production dominants. Convaincu de la pertinence de l'activité paysanne et sentant qu'il y avait sa place, il a souhaité s'investir dans un système alternatif. Ramon se projetait sur la ferme familiale, mais ne souhaitait pas renouveler les outils de production laitière. Elle a été arrêtée progressivement, faisant place à la pension de génisses. Transformer une ferme est une grande charge: il ne se sentait pas capable de la reprendre seul et avait la volonté profonde de le faire collectivement.

**LE RADIS NOIR.** Les membres du comité de la ferme du Radis Noir aspiraient à la construction d'un lieu de vie et de travail qui permette d'expérimenter leur système de valeurs. Leur volonté de créer un projet agricole et social (accueil, formation, etc.) s'inscrit dans des réflexions sociétales plus vastes que leur seul attrait pour la profession paysanne. Ils et elles s'essayent à s'organiser autrement, collectivement, autour d'une activité nourricière, en limitant les impacts délétères. L'opportunité de remise de la ferme des Périsset a précipité l'implication de certain·es et a permis de concrétiser une partie des projections du groupe.

**TRANSMISSION INTRA/EXTRAFAMILIALE.** Plusieurs rencontres entre les cédant·es et les repreneur·euses ont permis de discuter des options et compromis possibles, qui ont permis l'installation progressive de la ferme collective du Radis Noir à partir du printemps 2024 sur environ 2 hectares, pour commencer. À Porsel, le Radis Noir est dans une phase de diversification de la ferme, autant sur les cultures et sur les infrastructures que dans la structure organisationnelle. Collectif et cédant·es travaillent avec le même outil, et collaborent pour que les activités fonctionnent et s'articulent entre elles. Le Radis Noir a la charge des activités qu'il a développées (maraîchage, pain, céréales, soja, etc.) et les cédant·es s'occupent principalement de l'activité de pension de génisses, de la gestion des prairies, et de l'entretien des infrastructures historiques. Malgré ce changement de modèle radical, qui fait rupture avec la chaîne générationnelle, les cédant·es laissent la place au Radis Noir avec confiance, et avec la conscience que leur carrière est derrière elleux.

**PIERRE-ALAIN ET RAMON SONT ASSOCIÉS** sur la ferme de Porsel. Il reprendra le domaine familial en son nom. En raison de la vente au sein de la famille à la valeur de rendement simple, certains des crédits reçus ne sont pas couverts. Ramon doit également assumer ces dettes de crédit d'un montant de près d'un million de francs. Cette remise de ferme pourrait sembler banale: une remise intrafamiliale et patrilinéaire. Cependant, la remise effective à un collectif, la transmission continue de savoirs permise par cette passation en douceur et par la collaboration et la cohabitation entre cédant·es et repreneur·euses en font une remise de ferme tout à fait particulière. Une remise inspirante même, du fait de la posture édifiante de Chantal et Pierre-Alain. Décrit·es par les membres du comité du Radis Noir comme des piliers de leur projet, les cédant·es, soutenant·es, adoptent un lâcher-prise remarquable vis-à-vis d'une génération qui n'adopte pas les mêmes fonctionnements (travail, choix de production, organisation, communication, etc.). Les membres du Radis Noir bénéficient de leur expérience, de leurs liens avec les habitant·es de la commune, et des infrastructures qui leur sont mises à disposition. Les cédant·es, de leur côté, voient de près ce qu'il advient de leur outil de travail et accompagnent les repreneur·euses. Finalement, la collaboration dans le travail est rassurante pour tous·tes. Ils et elles s'entraident dans une difficulté vécue en commun, face à une multiplicité de freins (juridiques, administratifs, financiers, etc.).

**BIEN QUE LA TRANSMISSION SOIT RELATIVEMENT FLUIDE POUR L'INSTANT**, une question de fond se pose pour le Radis Noir: Comment fonctionner collectivement dans la prise de décisions concernant les investissements, la rémunération, les infrastructures, les assurances, etc.; dans un cadre de propriété privée strict? Comment envisager collectiviser une ferme avec un seul propriétaire et un numéro d'exploitation?

La question de la responsabilité dans le collectif semble parfois insoluble! Comme Uniterre l'a montré à maintes reprises, le contexte juridique suisse – ainsi que la politique agricole – en favorisant la remise des fermes dans le cadre familial et à une personne physique, n'offre aucune solution d'achat de la terre pour un tel collectif.

Si pour l'instant, le rôle de Ramon n'a pas d'impact sur les processus décisionnels, les membres du Radis Noir souhaitent trouver une solution à long terme pour que leur outil de travail soit réellement commun, et le reste quoi qu'il arrive.

**LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL DANS LES FERMES SUISSES** est un enjeu de taille et la capacité de notre population à s'alimenter à long terme, en dépend. En 2023, 55 % des exploitations agricoles étaient gérées par des personnes de plus de 50 ans<sup>1</sup>. Alors qu'en Suisse l'installation et l'accès à la terre agricoles sont un parcours semé d'embûches, en particulier en collectif, la remise de ferme à Porsel donne de l'espoir pour l'avenir. •

SOURCE:

<sup>1</sup> [www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture/agriculture/structures.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture/agriculture/structures.html)

L'émission A Bon Entendeur du 13 mai 2025 nous dresse le tableau de fenaco, coopérative agricole, à l'origine, en main des paysan.nes. Le constat: fenaco a de plus en plus une position de monopole sur toute la chaîne de production et de vente. Voici ici un nouvel exemple de la mainmise de fenaco sur un logiciel de gestion numérique: Barto.

# BARTO: COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

LE BUREAU D'UNITERRE

**QU'EST-CE QUE BARTO ?** Barto est un logiciel de gestion numérique pour les exploitations agricoles. Il propose des outils numériques permettant de planifier, documenter et analyser les processus de travail, tant dans le domaine de la détention d'animaux que dans celui de la production végétale. Barto permettrait ainsi « de réduire la paperasse et de simplifier les contrôles ».

**LA MACHINE BARTO.** Voici un exemple de quelques modules proposés par Barto (retrouvez tous les modules sur [www.barto.ch](http://www.barto.ch)):

- Journal des pâtures et des sorties
- Planification de l'assolement et des cultures
- Trafic des bovins
- UFA Gallo Support
- Rumiplan
- Etc

**PARMI LES APPLICATIONS PROPOSÉES PAR BARTO,** celles-ci-après sont toutes liées à fenaco :

- MyDocs, boîte aux lettres de fenaco
- AGROLINE Service (depuis 2020)
- LANDOR Services
- CROP Services (AGROLINE et LANDOR)
- RUMIPLAN (Plan d'affouragement) (UFA et MELIOR) (outil anciennement créé par Agridea et récupéré par fenaco)
- Fertiplan (LANDOR + Agridea)
- UFA Gallo Support

## HISTORIQUE:

**L'ORIGINE DE BARTO.** Barto a été fondé le 1er novembre 2015 par Agridea et Identitas SA en tant que société simple (SS). Identitas SA développe et exploite des solutions informatiques spécifiques à l'agriculture comme la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Identitas SA appartient à 51% à la Confédération. Agridea est l'organe de vulgarisation agricole suisse, financé en grande partie par la Confédération. Barto était donc, à son lancement, un projet de la Confédération. Le capital en actions, d'un montant de 100 000 francs, était détenu à hauteur de 87,5 % par Identitas SA et 12,5% par Agridea.

## L'ENTRÉE DE FENACO DANS L'HISTOIRE DE BARTO.

**1ER NOVEMBRE 2017 :** Barto devient une société anonyme SA. Pour financer la phase de développement de Barto, l'actionariat est étendu. À partir de décembre 2018, les actions Barto sont détenues par les organisations suivantes : Identitas SA (34,5 %), fenaco société coopérative (34,5 %), Swissgenetics (10 %), Agridea (6,3 %), swissherdbook (5 %), Braunvieh Schweiz (5 %), Producteurs Suisses de Lait PSL (2,5 %), Holstein Switzerland (2 %) et Vache mère Suisse (0,2 %), avec un capital-actions maintenu à 100 000 francs.

Quelques mois plus tard, en juin 2019, le conseiller National PLR Marcel Dobler dépose une interpellation<sup>2</sup> qui questionne la tournure que Barto est en train de prendre « Projet Barto. La Confédération finance-t-elle la concurrence avec des moyens inégaux? ».

**NOVEMBRE 2021:** la coopérative LAVEBA rentre dans Barto en prenant 10% de capital-action. LAVEBA est l'un des 2 principaux actionnaires des magasins LANDI, et l'actionnaire principal de LANDI est... la coopérative fenaco.

**OCTOBRE 2023 :** Agridea annonçait l'arrêt de leur outil de suivi de parcelles : AGROTECH. Dans ce courrier, Agridea recommande aux utilisateurs de ce logiciel de se réorienter vers Barto. A peu près à la même période, l'ancien directeur d'Agridea, Ulrich Ryser, est annoncé pour prendre la tête de Barto au 1er juillet 2024<sup>3</sup>. Après 3 années de pertes financières, le projet Barto bat de l'aile.

**UN ARTICLE DU JOURNAL AGRI DATANT DU 19 AVRIL 2024<sup>4</sup>** mentionne les « finances préoccupantes chez Barto » : 1,8 millions de pertes en 2022 ; 2,8 millions de pertes en 2023. La situation amène à redistribuer les cartes. Résultat : décembre 2024, fenaco et LAVEBA augmentent leur capital-action dans Barto : fenaco détiendra désormais 68% et LAVEBA 15% du capital. « Avec l'acquisition de la majorité des actions, Barto AG devient une entité autonome de la société coopérative fenaco et est intégrée dans l'entreprise en tant que nouvelle unité commerciale stratégique<sup>5</sup> ». Fenaco prend donc le contrôle de Barto.

## 365FARMNET, LE LOGICIEL INFORMATIQUE DERRIÈRE BARTO.

Ne pouvant créer un outil de A à Z, un produit appartenant initialement au vendeur de machines agricoles CLASS a été proposé par fenaco: 365FarmNet. Au passage, notons que fenaco est le partenaire de distribution exclusif de CLAAS pour le marché suisse.

Novembre 2023 : CLASS annonce la fin de son outil 365Farmnet au profit d'un autre de ses outils : CLASS CONNECT. Afin que tout le projet Barto ne s'écroule pas, fenaco a négocié le fait de pouvoir récupérer 365FarmNet pour la Suisse. Dès mi 2025, l'outil sera sous le contrôle de fenaco et ne sera utilisable qu'en Suisse<sup>6</sup>.

## ANALYSE:

**LES DONNÉES RÉCOLTÉES PAR BARTO.** Pour travailler avec les modules liés à fenaco, il faut se créer un accès et ...donner accès à ses données. Si l'agriculteur ne se relie à rien, là, il n'y a pas de collecte de données. Mais si l'agriculteur accepte les liens intégrés vers les Landi, Landor, UFA, MELIOR, etc : fenaco a accès à l'ensemble des données.

De plus, si l'on regarde en détail le document de protection des données de Barto établi par fenaco<sup>7</sup>, nous doutons fortement que la protection des données soit assurée.

En effet, il est écrit : « A qui les données sont-elles transmises, et dans quel but? »

Au sein du groupe fenaco-LANDI (gFL) :

Département Informatique : le département Informatique du gFL englobe aussi bien la société Bison que la société fenaco Informatique.

En tant que prestataires de services informatiques, les deux sociétés sont sous-traitantes et responsables de l'exploitation des systèmes informatiques et de l'infrastructure au sein du gFL. En raison de cette responsabilité, les collaborateurs des deux entreprises ont besoin de l'accès aux systèmes, ayant donc également accès aux données, même s'ils ne les traitent pas. Cela concerne aussi bien l'identification (numéro client / coordonnées, numéro agate, numéro entreprise, email) que les modules utilisés avec les données saisies par l'agriculteur... »

Nous pouvons aussi nous interroger sur le fait qu'aucune donnée ne puisse être consultée par fenaco sans accord de l'agriculteur. En effet, il est clairement stipulé dans le document de protection des données Barto que fenaco informatique peut accéder aux données (sans les traiter).

**LA COMMUNICATION AGRESSIVE DE FENACO.** Maintenant que Barto est en main de fenaco, cette dernière fait tout son possible pour convaincre les agriculteurs de venir chez Barto, notamment par le biais d'une communication assez agressive contre ses concurrents. Car dans le marché des outils informatiques de saisie de données, il existe en Suisse des concurrents à Barto :

- Smartfarm (IP-Suisse)
- Geofolia (Isagri)
- eFeldkalender
- Agroplus

Ainsi, en février 2024, un courrier estampillé LANDI est envoyé à l'ensemble des agriculteurs-trices<sup>8</sup> « Barto – la solution suisse pour votre exploitation ». Il cible frontalement un outil concurrent, vente les bienfaits de Barto et incite fortement les agriculteurs-trices à changer pour Barto.

Une année plus tard, un mail est envoyé à tous les agriculteurs-trices, avec comme titre : « Barto devient 100 % suisse – Découvrez les nouveautés à partir de juillet 2025 ». Dans ce mail, on y vante « les nombreuses innovations » de la nouvelle plateforme.

**LA MAINMISE DE FENACO.** Pourquoi fenaco aurait-elle investi dans un tel outil, qui plus est déficitaire ? La manœuvre ne cache-t-elle pas une volonté d'accéder à toutes les données numériques des exploitations, qui permettrait ensuite de mieux cibler « les clients agriculteurs » dans le conseil et la vente de produits fenaco ? Au-delà de cet aspect, la concentration du pouvoir chez fenaco devient très problématique et contraint les agriculteurs suisses à devenir complètement dépendant de cette entreprise, comme le montre très bien le reportage ABE du 13 mai 2025<sup>9</sup>.

Il est également interpellant de voir qu'Agridea a un soutien inconditionnel envers cette plateforme alors qu'il s'agit d'un organisme presque étatique. Pourquoi Agridea fait le jeu de fenaco ? De plus, comment se fait-il qu'un projet initialement financé et développé par des fonds publics se retrouve au final en mains privées ?

**CONFLITS D'INTÉRÊTS ?** Certains liens nous semblent aussi poser questions :

- Pierre Moretti est le salarié à temps plein de Barto<sup>10</sup>, pour la Suisse Romande. Il a toujours travaillé pour AGROTECH et Agridea. Il est d'ailleurs toujours salarié d'Agridea<sup>11</sup>.
- Ulrich Ryser a été le directeur d'Agridea de 2010 à août 2023 et a toujours suivi de près Barto depuis son démarrage. Il est désormais le directeur de Barto depuis 1er juillet 2024<sup>12</sup>.
- Jürg Guggisberg est un ancien salarié d'Identitas (de 2012 à 2017), qui a été directeur du marketing, membre de la direction et chef de la BDTA. Il a été directeur de Barto jusqu'à l'arrivée de Ulrich Ryser et est actuellement directeur adjoint de Barto<sup>13</sup>.

## CONCLUSION:

Nous ne sommes pas les seules à nous inquiéter de la mainmise de fenaco sur l'agriculture suisse : Léa Stiefel a effectué un travail de recherche intitulé « Centraliser ou distribuer les données : deux imaginaires opposés pour la numérisation de l'agriculture<sup>14</sup> », qui explicite le risque de « concentration du pouvoir entre les mains de ses actionnaires ». L'émission A Bon Entendeur du 13 mai 2025<sup>9</sup> consacré à fenaco a également mis en avant – rapidement – la problématique de Barto.

**BEAUCOUP DE QUESTIONS RESTENT,** pour l'heure, sans réponses. Et l'implication initial de fonds publics dans un outil devenu privé nous questionne au plus haut point. Voici encore une fois un bel exemple de concentration du pouvoir en main d'une coopérative de base agricole devenu un acteur privé incontournable en Suisse et rattrapé par le modèle destructeur capitaliste. Nous sommes, à Uniterre, très sceptique et inquiet de la mainmise que fenaco est en train de prendre sur la numérisation agricole en cours et donc l'accès aux données de l'agriculture Suisse. •

SOURCES À LA PAGE 7



#### POUR EN SAVOIR PLUS :

Une version avec graphique est à retrouver sur notre site internet sous "Actualités".

#### SOURCES :

- <sup>1</sup> [www.barto.ch/fr](http://www.barto.ch/fr)
- <sup>2</sup> [www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20193636](http://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20193636)
- <sup>3</sup> [www.ufarevue.ch/fre/newsticker/changement-au-sein-de-la-direction-de-barto-ag](http://www.ufarevue.ch/fre/newsticker/changement-au-sein-de-la-direction-de-barto-ag)
- <sup>4</sup> [kdrive.infomaniak.com/app/share/1046287/eb6f1de1-80d7-46e6-9ed5-47e4a4f10cf3](https://kdrive.infomaniak.com/app/share/1046287/eb6f1de1-80d7-46e6-9ed5-47e4a4f10cf3)
- <sup>5</sup> [www.linkedin.com/posts/barto-ag\\_die-fenaco-und-die-lave-ba-genossenschaft-activity-7270776500109336577-D3w3/?originalSubdomain=fr](https://www.linkedin.com/posts/barto-ag_die-fenaco-und-die-lave-ba-genossenschaft-activity-7270776500109336577-D3w3/?originalSubdomain=fr)
- <sup>6</sup> [www.agrartechnik.ch/fr/periodique/technique-agricole/dernieres-actualites/article/barto-365farmnet-wird-komplett-schweizerisch/](http://www.agrartechnik.ch/fr/periodique/technique-agricole/dernieres-actualites/article/barto-365farmnet-wird-komplett-schweizerisch/)
- <sup>7</sup> [www.barto.ch/docs/fenaco-LANDI-Gruppe/Declaration-de-protection-des-donnees\\_MyDocs.pdf](http://www.barto.ch/docs/fenaco-LANDI-Gruppe/Declaration-de-protection-des-donnees_MyDocs.pdf)
- <sup>8</sup> [kdrive.infomaniak.com/app/share/1046287/cf22d5fe-caeb-4db0-90d2-d437daa0b604](https://kdrive.infomaniak.com/app/share/1046287/cf22d5fe-caeb-4db0-90d2-d437daa0b604)
- <sup>9</sup> [www.rts.ch/emissions/abe/2025/video/fenaco-la-cooperative-qui-nourrit-la-suisse-28882924.html](http://www.rts.ch/emissions/abe/2025/video/fenaco-la-cooperative-qui-nourrit-la-suisse-28882924.html)
- <sup>10</sup> [serval.unil.ch/resource/serval:BIB\\_B3B85CEDA31F.P001/REF.pdf](http://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_B3B85CEDA31F.P001/REF.pdf)
- <sup>11</sup> [www.agridea.ch/agridea/notre-equipe/pierre-moretti/](http://www.agridea.ch/agridea/notre-equipe/pierre-moretti/)
- <sup>12</sup> [www.agrartechnik.ch/fr/periodique/technique-agricole/dernieres-actualites/article/barto-ulrich-ryser-wird-neuer-geschaeftsfuehrer/](http://www.agrartechnik.ch/fr/periodique/technique-agricole/dernieres-actualites/article/barto-ulrich-ryser-wird-neuer-geschaeftsfuehrer/)
- <sup>13</sup> [www.barto.ch/de/ueber-uns/team/juerg-guggisberg-21](http://www.barto.ch/de/ueber-uns/team/juerg-guggisberg-21)
- <sup>14</sup> [serval.unil.ch/resource/serval:BIB\\_B3B85CEDA31F.P001/REF.pdf](http://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_B3B85CEDA31F.P001/REF.pdf)

#### SOURCE TEXTE À DROITE:

- <sup>1</sup> [www.paysannes.ch/nouvelle/une-etape-importante-est-franchie-pour-la-couverture-sociale-des-conjointes-conjoints-et-personnes-en-partenariat-enregistre/](http://www.paysannes.ch/nouvelle/une-etape-importante-est-franchie-pour-la-couverture-sociale-des-conjointes-conjoints-et-personnes-en-partenariat-enregistre/)

## LA COMMISSION FEMMES\* ET DIVERSITÉS SE RELANCE !

UNITERRE

On l'apprenait au mois de juin : la part des femmes à la tête des domaines agricoles atteint désormais 7.7%. Dix ans plus tôt, elles n'étaient que 5.2%. L'évolution est lente, trop lente et montre qu'il y a encore du pain sur la planche s'agissant de l'égalité dans le monde agricole. Une femme sur deux travaille sur le domaine familial sans contrat ni salaire. C'est-à-dire, sans couverture sociale suffisante, une retraite des plus maigre, sans assurance maternité, sans propre assurance d'indemnités journalières en cas de maladie. En cas de divorce, leur travail n'est pas justement reconnu, précarisant et fragilisant ces femmes, qui hésitent donc souvent à faire le pas.

**AU NIVEAU POLITIQUE**, une prise de conscience s'est amorcée, particulièrement après l'élan donné par la grève féministe de 2019 et qui a permis de visibiliser la condition des femmes paysannes en Suisse. Ainsi, des mesures sont prévues à partir de 2027 dans le cadre de la Politique agricole 22+ s'agissant d'une obligation de couverture sociale partielle pour les partenaires travaillant sur la ferme. Des adaptations législatives sont également discutées s'agissant des divorces, bien que trop peu ambitieuses. Finalement, le statut des partenaires dans la Loi sur le droit foncier rural (LDFR) va être amélioré dans le cadre de la réforme en cours. Hélas, ces avancées sont faibles, et souvent plus en faveur de la santé des domaines que de celle des femmes directement<sup>1</sup>.

**LA COMMISSION FEMME D'UNITERRE EST NÉE EN 2009**, de la volonté de sept paysannes d'Uniterre, de la Bergheimat, de Demeter et de Bioforum de thématiser des sujets tels que les salaires, le travail du care, les prix à la production, la sécurité sociale, la souveraineté alimentaire, etc. Des sujets finalement toujours d'une grande actualité, car les améliorations prévues par les autorités fédérales devront faire leur preuve et nous ne manquerons pas de rester attentives à l'évolution de la situation.

**NOUS AVONS DÉCIDÉ D'ÉTENDRE LA COMMISSION** aux questions de diversités (de genre, sexuelle, minorités, etc.), afin d'offrir à nos membres des lieux et des moments pour discuter de leurs situations respectives en tant que personnes appartenant à une minorité, alors que les systèmes de domination de notre société hétéro-patriarcale s'exercent de manière similaire sur ces différents groupes. Des sous-groupes en mixité choisie sont également envisageables, et nous allons prochainement dépoussiérer nos revendications sur la question du genre et la représentation des femmes\* paysannes.

**APRÈS UNE PREMIÈRE RENCONTRE** durant laquelle les personnes présentes ont pu faire part de leurs besoins, nous avons décidé de planifier une action dans le cadre de la grève féministe du 14 juin à Lausanne. Grâce à une chouette mobilisation de paysannes et alliées, nous avons pu proposer des ateliers pain et pizza au feu de bois, une initiation au cor des Alpes ou encore une introduction à la mécanique sur tracteur. L'ambiance était belle, les échanges riches et la motivation grande de poursuivre ces combats dans la rue comme dans les champs.

Le nom de la "Commission Femmes\* et Diversités" n'est pas définitif et sera discuté lors de notre prochaine rencontre, afin qu'il convienne à toutes les personnes qui souhaitent s'y engager.

En cas d'intérêt à rejoindre la Commission femmes\* et diversités, veuillez écrire à Eline Müller ou Karel Ziehli (e.muller@uniterre.ch; k.ziehli@uniterre.ch).

## SWISSMILK GREEN : LA PRAIRIE NE DEVIENT PAS PLUS VERTE...

BERTHE DARRAS  
SECÉTAIRE D'UNITERRE

Swissmilk Green ou Tapis Vert est désormais le standard de production pour le « lait durable suisse » depuis 2024. Cette marque a été introduite en 2019. Dix exigences de base et deux exigences supplémentaires à choix définissent cette marque :

- Participation au programme SRPA ou SST<sup>1</sup>
- Chaque vache porte un nom
- Détention d'au moins 21 jours des veaux sur l'exploitation
- Règle stricte pour les expositions de bétail : respect du règlement d'exposition de la Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS)
- Pas d'abattage de vaches gestantes en bonne santé
- Utilisation réfléchie des médicaments
- Promotion de la biodiversité
- Fourrage durable : le tourteau de soja doit être issu de l'extraction d'huile de soja (valorisation du sous-produit) et produit de manière durable et sans déforestation.
- Aliments donnés aux vaches laitières exempts d'huile ou de graisse de palme
- Traite irréprochable en fonction du stade de la lactation

**LES DEUX EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES** sont au choix parmi huit répertoriées. Quelques exemples : méthode de médecine complémentaire, couverture sociale de la main-d'œuvre familiale, accueil d'au moins une sortie scolaire par an sur l'exploitation, etc. En échange, les producteurs-trices de lait qui satisfont les exigences de ce standard reçoivent un supplément de 3 centimes pour le lait de centrale du segment A.

**NOUS SALUONS LE FAIT** que la production laitière tende vers plus de durabilité en termes de bien-être animal et de durabilité environnementale, mais 3 cts/kg de lait suffisent-ils à investir dans sa ferme pour se plier aux exigences du Tapis vert ? Les améliorations environnementales ou de bien-être animal doivent être rémunérées par le marché. Pour plus de durabilité environnementale et de bien-être animal, il faut avant tout garantir le bien-être des paysannes ! A mars 2025, le prix moyen était de 64,71 cts/kilo de lait<sup>2</sup>. Est-ce un prix acceptable pour nos producteur-trices au vu notamment de toutes les exigences demandées aujourd'hui ?

**LE TAPIS VERT EST DÉSORMAIS DEVENU LA NORME** dans la production laitière, il ne se démarque plus d'aucune autre production de lait. Dès lors à quoi bon un dessin sur un emballage ? Nous estimons que, déjà, la multiplication des normes tend à rendre le marché de plus en plus complexe. A plus forte raison, cette multiplication de labels/marques – qui en sont à peine – sème le doute dans l'esprit des consommateur-rices. Plutôt que ce greenwashing, nous appelons de nos vœux une production agricole équitablement rémunérée, qui permette à chaque paysanne et chaque paysan de travailler dans de meilleures conditions et ainsi améliorer le bien-être animal et la durabilité environnementale.

De plus, nous apprenions ce mois de juin la construction d'une ferme laitière XXL à Sâles, en Gruyère : 300 vaches laitières, 4 millions de kilo de lait produits annuellement, des vaches qui ne pâturent quasi plus voir plus du tout...Quelle belle image pour le lait soi-disant « durable » suisse du tapis vert...

Les discussions sur la Politique Agricole 2030+ sont en cours au Parlement et l'évolution des conditions-cadres du marché laitier vers plus de reconnaissance de la production laitière est poussé. Nous espérons que le Parlement saura l'entendre et agir en conséquence !

<sup>1</sup> SST = Système de Stabulation particulièrement respectueux des animaux; SRPA = Sortie Régulière en Pleine Air

<sup>2</sup> Rapport de surveillance du prix du lait mars 2025  
[www.api.swissmilk.ch/wp-content/uploads/2025/04/rapport-psl-prix-du-lait-surveillance-2025-mars-2025-05-26-fr.pdf](http://www.api.swissmilk.ch/wp-content/uploads/2025/04/rapport-psl-prix-du-lait-surveillance-2025-mars-2025-05-26-fr.pdf)



Investissez dans son indépendance!

Abonnez-vous dès 18.-/mois



LE COURRIER

# BASSENGES: PAS UNE FERME DE MOINS!

UNITERRE

Le collectif Cambium qui gère la ferme de Bassenges a reçu une résiliation de bail fin janvier. Cette décision de l'EPFL<sup>1</sup> incarne une fuite en avant à laquelle Uniterre s'oppose depuis que les rumeurs courent, et encore aujourd'hui.

**LE MARDI 3 JUIN 2025**, exactement neuf mois après que Martine Gerber – membre du comité d'Uniterre et députée au Grand Conseil vaudois – a déposé une interpellation demeurée lettre morte intitulée « La ferme de Bassenges ne disparaîtra pas – chaque ferme compte », nous avons rejoint les Amieux de Bassenges et Objectif Climat devant le Grand Conseil vaudois. Ce piquet renforcé avait pour but d'informer et d'alerter les député·es sur la situation critique de la Ferme de Bassenges, menacée d'expulsion au profit d'une extension du centre de mathématiques décidée par l'EPFL.

**ALORS QU'UNE EXPLOITATION AGRICOLE DISPARAÎT CHAQUE SEMAINE** dans le canton de Vaud, le silence obstiné du Conseil d'État – pourtant tenu de répondre aux interpellations dans un délai légal de trois mois – est inacceptable.

**LA FERME DE BASSENGES REPRÉSENTE AUJOURD'HUI UN MODÈLE** agricole pour l'avenir, de par ses pratiques agroécologiques exemplaires et ses liens étroits avec le monde de la recherche, sans parler des centaines de consommateur·rices concerné·es. Malgré cela, l'EPFL a pris la décision de mettre fin à leur contrat de bail afin d'en faire une extension du centre «Bernoulli». Cette décision condamne la ferme à disparaître fin janvier 2026. De plus, cette opération coûtera CHF 10 millions, alors qu'il existe des solutions moins coûteuses sur le campus ! Nous nous opposons fermement à cette disparition et soutenons le collectif Cambium, qui a saisi la Commission de conciliation en matière de baux et loyers.

## NOUS EXIGEONS :

- La reconduction du bail du Collectif Cambium Sàrl pour que le modèle de Bassenges perdure.
- L'inscription officielle de la vocation agricole des bâtis de la ferme dans les statuts de l'EPFL.
- Un engagement clair du Conseil d'État pour préserver la ferme.

La prise de parole de notre secrétaire Eline Müller devant les portes du Grand Conseil vaudois est disponible sur notre site internet sous "Actualités". Vous y trouverez également une lettre ouverte à signer et faire signer! Nous le répétons et continuerons de le répéter "Pas une ferme de moins!" •

*Nous apprenions, lors de la finalisation de ce journal qu'un accord a été trouvé avec l'EPFL en séance de conciliation pour une prolongation du bail de 4 ans.*

<sup>1</sup> L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) est une université technique, spécialisée dans le domaine de la science et de la technologie, située à Lausanne.

# DROIT À L'ALIMENTATION : ETAT DES LIEUX

ALBERTO SILVA  
SECÉTAIRE D'UNITERRE

En Suisse, les choses bougent (très) lentement. Voici tout de même quelques actualisations concernant le droit à l'alimentation.

**TRAVAIL PARLEMENTAIRE COMMUNAL.** Depuis 3 ans, la commune de Prilly a mis en place un subventionnement de panier hebdomadaire (400.- par an) pour les personnes détentrices d'une carte Caritas. Nous avons multiplié les contacts afin de répliquer cette initiative dans d'autres villes romandes. Ainsi, des postulats similaires ont été déposés à Lausanne (mai 2024), Bulle (octobre 2024), Fribourg (novembre 2024), Neuchâtel (mars 2025) et d'autres suivront probablement ces prochains mois. Le but est de demander aux pouvoirs exécutifs d'étudier la possibilité d'un tel subventionnement. Bulle mise à part, tous les postulats ont été transmis aux exécutifs, qui doivent maintenant traiter cette question. Bien que cela ne concerne que les personnes détentrices d'une carte Caritas (qui doivent donc prouver leur précarité...), cela représente un premier pas vers une alimentation locale, saine et accessible à toute la population, principalement à faible revenu.

**NOUVELLES DE L'ASA.** Du côté du réseau pour une Assurance Sociale Alimentaire (ASA), nous avons rencontré, en février dernier, Pierre-Yves Maillard (conseiller national socialiste et président de l'Union Syndicale Suisse (USS)), afin de lui exposer le projet et d'entendre son avis et critiques. D'un point de vue personnel, il trouve que cela est un « super projet », qui touche les préoccupations des travailleur·euses ! Il estime, cependant, que le taux de cotisation salariale proposée est relativement élevé (1,8%, moitié pour employé·e, moitié pour employeur·euse). Selon lui, nous devrions réfléchir à d'autres modes de financement, tout aussi redistributifs : cotisations sociales sur les dividendes ou sur les grosses fortunes. Ces prochains mois, nous allons rencontrer d'autres personnalités d'organisations différentes, afin de leur soumettre notre projet et de susciter des critiques qui, nous l'espérons, seront constructives.

**PROJET CONCRET AU BOUT DU LAC.** À Genève se développe, depuis mars 2024, un projet concret de mise en œuvre du droit à l'alimentation (inscrit dans la Constitution en juin 2023) : la caisse genevoise de l'alimentation. Deux groupes citoyens à Meyrin et aux Pâquis ont été créés, où 25-30 personnes participent à des séances de travail, dans le but de saisir les complexités et enjeux du système alimentaire. Leurs réflexions ont également tourné autour des critères pour les lieux d'approvisionnement et sur le fonctionnement de la caisse (gouvernance, cotisations, etc.). Les premiers achats au-travers de cette caisse pourront se faire dès cet automne. À noter que ce projet est soutenu par des fonds publics des villes de Meyrin et de Genève ainsi que du canton. Nous réfléchissons actuellement à la manière dont nous pouvons répliquer ce type d'expériences dans d'autres villes/cantons. Même si elles reposent sur une démarche volontaire des individus, le développement de caisses alimentaires semble être la piste la plus prometteuse, concrète et ambitieuse... en attendant que cela devienne universel et obligatoire au-travers de l'ASA. •

# AGENDA

**28 août 18h30- 21h00, Soirée de présentation de la caisse genevoise de l'alimentation, Maison communale Avenue de Vaudagne 13bis, Meyrin**

Discussion: questions touchant à un accès universel à une alimentation saine, un prix équitable payé aux paysan·nes et une démocratisation de l'accès à l'alimentation.  
Inscriptions souhaitées : inscription@calim-ge.ch

**7 septembre 10h- 1h, Vufflens-la-ville Fête Marché Paysan**

**9 septembre 8h30- 16h, Journée Agridea, Grangeneuve**  
Pratiques plus durables dans les filières agroalimentaires suisses. Quels modèles pour demain ?

**Agenda complet sur notre site**  
[www.uniterre.ch/agenda/](http://www.uniterre.ch/agenda/)

**Dates du comité 2025**  
Vendredi 26 septembre à Yverdon à 10h30  
Vendredi 12 décembre / repas de Noël

**Maurus Gerber, Président**  
maurus.gerber@bluwin.ch  
Vi 292, 7550 Scuol GR  
Tel. 081 864 70 22

**Philippe Reichenbach, Vice-président**  
boisdarbre1971@gmail.com  
Tel. 079 640 89 63

## LES SECTIONS D'UNITERRE

**Neuchâtel** Philippe Reichenbach 079 640 89 63

**Genève** Ruedi Berli 078 707 78 83

**Fribourg** contact : Bureau Uniterre

**Vaud** contact : Bureau Uniterre

**Jura/Jurabernois** : Laura Donzé lauradonze@bluwin.ch

**Chablais** Pierre Moreillon 024 499 21 17

**Valais** contact : Bureau Uniterre

**Deutschschweiz** Karel Ziehli 079 266 16 57

## IMPRESSUM

**Secrétariat / Publicité**  
Uniterre, place de la gare 10, 1003 Lausanne,  
[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch), [info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

**Rédaction**  
Ulrike Minkner, [u.minkner@uniterre.ch](mailto:u.minkner@uniterre.ch)  
Bureau Uniterre, [info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

**Editeur, Abonnements et changements d'adresse**  
Claude Mudry, [c.mudry@uniterre.ch](mailto:c.mudry@uniterre.ch)  
Uniterre, Rue de Courtelary 11, 2720 Tramelan

**Traductions**  
Nina Mohr  
Bureau Uniterre

**Photographies / Images**  
Eric Roset 1,2,4  
Bureau Uniterre 2,4,8

**Edition photographies / images**  
Markus Schönholzer

**Imprimerie**  
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs  
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26  
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.



Uniterre Crésus  
Crésus Comptabilité Crésus Salaires Crésus Facturation